

UNION DES CADRES ET AGENTS METROPOLITAINS. UNIE DER MOEDERLANDSE AGENTEN
EN KADERS.

(Affilié à la CSCC)

Fédération du Ruanda-Urundi.
Centrale du Secteur Public,
B.P. 826,
USUMBURA.

(aangesloten bij het AKVK)

Verbond Ruanda-Urundi
Centrale Openbare Sector
P.B. 826
USUABURA.-

Ruhengeri



2849

Cher Membre,

Une délégation de l'UCAM a été reçue dimanche, 29 novembre, par Mr Van der Stichelen, attaché au cabinet de M. De Schrijver.

Nous avons remis à M. Van der Stichelen, qui est spécialement chargé des questions concernant l'intégration, une note dont vous trouverez copie en annexe.

M. Van der Stichelen nous a déclaré que le projet sera déposé dans les tous prochains jours. Il a ajouté que le Département cherche actuellement une solution qui doit permettre au plus grand nombre de fonctionnaires de se reclasser dans le secteur privé. On calcule pour l'instant le montant de l'indemnité qui pourrait nous être allouée.

En ce qui concerne la situation spéciale du R.U. il nous a déclaré qu'on évolue vers une formule suivant laquelle les fonctionnaires belges, tout en gardant un statut spécial, qui logiquement doit être le statut actuel, seraient mis à la disposition des pays du Ruanda et de l'Urundi ou éventuellement d'un organisme international. Dans un proche avenir la différence avec les traitements locaux sera supportée par la Belgique. Ceci permettra d'ailleurs de mieux faire ressortir l'effort fait par la Belgique en faveur du Ruanda-Urundi.

Pour la Centrale Secteur Public,
P.H. VAN MOLLE.

Geacht Lid,

Een afvaardiging van UCAM werd zondag, 29 November, ontvangen door de H. Van der Stichelen, attaché bij het kabinet van minister De Schrijver.

We hebben aan de H. Van der Stichelen, die speciaal belast is met de integratieproblemen, een nota overhandigd waarvan afschrift in bijlage.

De H. Van der Stichelen heeft ons medegedeeld dat het ontwerp binnenkort zal neergelegd worden. Hij heeft er aan toegevoegd dat het Departement op het ogenblik naar een oplossing zoekt die het moet mogelijk maken aan een zo groot mogelijk aantal ambtenaren zich in de privésector te herklasseren. Men berekent op het ogenblik het beloop van de vergoeding die ons zou worden toegekend.

Wat de speciale toestand van R.U. aangaat heeft hij ons medegedeeld dat men evolueert naar een formule luidens dewelke de Belgische ambtenaren ter beschikking van Ruanda of van Urundi of van een internationaal organisme zouden gesteld worden waarbij op hen een bijzonder statuut zou toegepast worden dat logischerwijze het huidig statuut moet zijn. In een nabijé toekomst zal het verschil met de plaatselijke wedden overigens door België worden gedragen. Dit zal het trouwens mogelijk maken de inspanning die door België ten bate van Ruanda-Urundi ondernomen wordt beter in het licht te stellen.

Voor de Centrale Openbare Sector,
P.H. VAN MOLLE.

UNION DES CADRES ET AGENTS MÉTROPOLITAINS
(Affiliée à la C.S.C.C.)
Centrale Secteur Public.
B.P. 826,
USUMBURA.-

Le Comité de la centrale secteur public de l'Union des Cadres et Agents Métropolitains, affiliée à la C.S.C.C., Vous souhaite la bienvenue au Ruanda-Urundi;

- Il exprime au Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi son dévouement total et lui garantit son entière collaboration pour l'exécution de la déclaration gouvernementale du 10 novembre 1959;
- Cette déclaration annonce la séparation administrative avec le Congo et la révision du statut unique. D'autre part elle promet l'indépendance au Territoire sous Tutelle, et fait état d'un appel à l'aide financière de l'ONU.
- De tout ceci il résulte: que l'indépendance ne sera vraisemblablement pas proclamée à la même date au Congo et au Ruanda-Urundi;
que les deux pays disposeront sous peu d'un statut administratif différent;
que la tutelle belge pourrait devenir une tutelle mixte avec participation de l'ONU et d'autres organismes internationaux;
- Par conséquent nous nous permettons de Vous demander:
de vouloir bien garantir que les agents et fonctionnaires du Ruanda-Urundi ne seront pas lésés du fait que leur interénétration viendra après celle de leurs collègues du Congo;
de vouloir bien garantir qu'il ne sera pas touché au statut qui était en vigueur avant le 1 janvier 1959;
de vouloir bien garantir qu'ils continueront à être considérés comme fonctionnaires belges au cas où ils seraient maintenus ici sous une administration plus directe de l'ONU.
- Dans un sens plus général nous vous demandons de vouloir bien revoir votre projet de réintégration en prenant en considération:
1° que les années passées en Afrique doivent compter double;
2° que le coût de la vie en Afrique est tellement élevé que très peu d'agents de troisième et quatrième catégorie ont été à même de faire des économies substantielles;
3° que beaucoup de fonctionnaires sont pères de familles nombreuses;
4° que beaucoup d'entre nous ont contracté en Afrique des maladies qu'ils devront soigner encore pendant de longues années à grands frais;
5° que la très grande majorité des fonctionnaires a dépassé la quarantaine;
6° que tous les agents, qu'ils soient compénétrés de Belgique, temporaires ou agents sous statut doivent être mis sur le même pied.
- Nous comprenons cependant fort bien que d'un autre côté il ne peut être question de léser les fonctionnaires belges.
- C'est pour ces raisons-là que nous vous demandons de vouloir bien déposer un nouveau projet qui nous garantirait tous les avantages que nous offre notre statut actuel (surtout au point de vue pension) et qui offrirait en même temps des garanties qu'il ne sera pas touché aux avantages acquis par les fonctionnaires belges.
- Pour terminer nous exprimons l'espoir de voir déposer sans plus tarder devant le parlement belge le projet concernant l'intégration afin qu'il soit mis fin à l'incertitude complète dans laquelle nous vivons actuellement quant à notre avenir.

Nous voudrions vous convaincre, Monsieur le Ministre, que même quand on est venu ici animé par un grand idéal aucun travail sérieux ne devient possible pour les fonctionnaires qui s'inquiètent sur le sort qui sera réservé à leurs familles ne sachant pas si dans un an ou deux ils gagneront encore le quart de ce qu'ils touchent maintenant ou s'ils ne seront pas obligés d'aller grossir les rangs des chômeurs en Belgique.

Le président de l'UCAM
Fr. De SMET.

Usumbura, 29 novembre 1959
Pour la Centrale Secteur Public,
Paul H. VAN MOLLE.